



Ressources humaines et
Développement social Canada

Human Resources and
Social Development Canada

Les gens • Les partenariats • Le savoir

Subvention canadienne pour l'épargne-études

OBTENEZ DE L'ARGENT DÈS MAINTENANT



**POUR LES ÉTUDES POST-
SECONDAIRES DE VOTRE ENFANT**

LC-009-12-07

Canada

Subvention canadienne pour l'épargne-études

QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) est une somme versée par le gouvernement du Canada pour vous aider à économiser en vue des études postsecondaires de votre enfant.

Lorsque vous épargnez dans le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) de votre enfant, le gouvernement, par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, peut verser jusqu'à 200 \$ sur la première tranche de 500 \$ économisés annuellement, et jusqu'à 400 \$ sur un maximum de 2 000 \$ additionnels épargnés.

La subvention maximale que le gouvernement peut verser pour toute la durée du régime de votre enfant est de 7 200 \$.

Votre enfant pourra utiliser cet argent pour des études à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'apprentissage ou dans une école professionnelle, un cégep, un collège ou une université.

Plus de trois millions d'enfants profitent déjà de cette subvention.



QUI EST ADMISSIBLE À LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

Tous les enfants âgés de 17 ans et moins peuvent obtenir la Subvention canadienne pour l'épargne-études, dans la mesure où ils sont résidents canadiens et qu'un REEE a été ouvert pour eux.

Il existe des règles spéciales qui peuvent s'appliquer si votre enfant a entre 15 et 17 ans. Pour plus d'information, composez le **1 800 O-CANADA (1 800 622-6232)**.

COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

En 2 étapes faciles

- 1) Obtenez un numéro d'assurance sociale (NAS) pour votre enfant — même un bébé peut en avoir un! Il n'y a aucun frais, cependant, certains documents, comme le certificat de naissance, sont exigés. Composez le **1 800 O-CANADA** pour plus d'information ou visitez un Centre Service Canada près de chez vous.
- 2) Ouvrez un régime enregistré d'épargne-études (REEE) auprès d'une institution financière telle qu'une banque ou une caisse populaire, ou encore auprès d'un courtier en régimes collectifs ou d'un planificateur financier agréé.



Subvention canadienne pour l'épargne-études

La Subvention canadienne pour l'épargne-études sera déposée directement dans le REEE de votre enfant.

QU'EST-CE QU'UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES?

Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un compte d'épargne spécial enregistré auprès du gouvernement du Canada qui vous aide, votre famille et vos amis, à économiser pour les études postsecondaires de votre enfant.

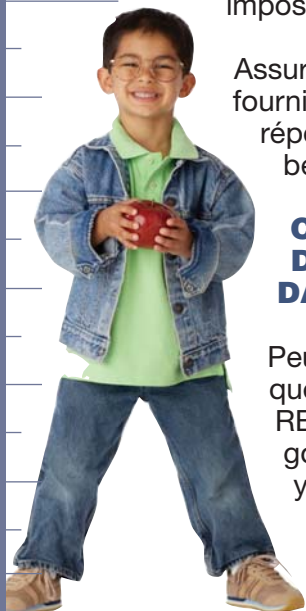
L'argent déposé dans le REEE sera investi, va s'accumuler et générer des intérêts.

Vous ne serez pas imposé sur les intérêts et votre enfant peut généralement retirer l'argent sans qu'il soit imposable.

Assurez-vous de trouver le fournisseur de REEE qui répond le mieux à vos besoins.

COMBIEN D'ARGENT DOIS-JE DÉPOSER DANS LE REEE?

Peu importe le montant que vous déposez dans le REEE de votre enfant, le gouvernement du Canada y versera la Subvention canadienne pour l'épargne-études.



Votre famille, vos amis et vous-même pouvez déposer de l'argent dans le REEE de votre enfant.

Même des dépôts de 5 \$ par semaine peuvent rapidement s'accumuler, surtout quand la Subvention canadienne pour l'épargne-études s'ajoute à vos économies.

Plus vous commencez tôt, plus c'est profitable.

COMBIEN COÛTE L'OUVERTURE D'UN COMPTE REEE?

Dans certaines institutions, c'est gratuit. Dans d'autres, il peut y avoir des frais. Renseignez-vous afin de trouver le REEE qui répond le mieux à vos besoins.

QUEL EST LE MONTANT DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

Pour la première tranche de 500 \$ que vous déposez dans le REEE de votre enfant, la Subvention canadienne pour l'épargne-études vous verse jusqu'à:



- jusqu'à 200 \$, si votre revenu familial net est inférieur à 37 178 \$.
- jusqu'à 150 \$, si votre revenu familial net se situe entre 37 178 \$ et 74 357 \$.
- jusqu'à 100 \$, si votre revenu familial net est supérieur à 74 357 \$.

Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le revenu familial net est mis à jour chaque année, en fonction du taux d'inflation. Le revenu indiqué est valable pour 2007.

Lorsque vous épargnez plus que \$500 par année, le gouvernement, par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, verse jusqu'à 400 \$ sur un maximum de 2 000 \$ additionnels épargnés.

QUELLES SONT LES LIMITES DE LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES?

- entre 500 \$ et 600 \$ par année;
- 7 200 \$ au total, pour toute la durée de vie du régime de l'enfant.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE PEUX PAS ÉCONOMISER DÈS MAINTENANT POUR L'ÉDUCATION DE MON ENFANT?

Même un petit montant peut faire la différence quand on y ajoute la Subvention canadienne pour l'épargne-études et les intérêts qui vont s'accumuler.

Votre enfant peut également être admissible à un Bon d'études canadien de 500 \$:

- si votre enfant est né après le 31 décembre 2003;
- et si vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (aussi connue sous le nom d'allocation familiale). Cela s'applique ordinairement aux familles dont le revenu net est inférieur à 37 178 \$ par année.

Votre enfant peut obtenir 100 \$ de plus par année, jusqu'à l'âge de 15 ans, tant que vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants.

Vous n'êtes pas obligés de contribuer au REEE de votre enfant pour obtenir le Bon d'études canadien. Il suffit d'ouvrir un compte REEE pour votre enfant, et le gouvernement du Canada y déposera l'argent.

QUE SE PASSE-T-IL SI MON ENFANT NE POURSUIT PAS SES ÉTUDES?

Le REEE peut demeurer ouvert un maximum de 26 ans. Donc, si votre enfant ne poursuit pas ses études immédiatement après le secondaire, l'argent mis de côté pourra toujours servir s'il reprend ses études un peu plus tard.

Si l'argent n'est pas utilisé 26 ans après la date d'ouverture du REEE, **on vous remettra ce que vous avez économisé**, et la Subvention canadienne pour l'épargne-études pourra servir à un frère ou une soeur; sinon la subvention devra être retournée au gouvernement du Canada. Le Bon d'études canadien sera remboursé au gouvernement du Canada.

Vous pouvez retirer votre argent en tout temps. Demandez plus de détails à votre fournisseur de REEE.



BESOIN D'AIDE OU DE PLUS D'INFORMATION?

- Téléphonnez sans frais au **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)** pour plus d'information ou pour obtenir un dépliant sur la **Subvention canadienne pour l'épargne-études** et les **Régimes enregistré d'épargne-études**.
- Visitez un **Centre Service Canada** près de chez vous.
- Pour plus d'information ou pour une liste des fournisseurs de REEE, visitez **www.cibletudes.ca**.
- Si vous utilisez un **ATS**, composez le **1 800 926-9105**.

Cette publication est disponible en supports multiples (gros caractères, cassette audio, braille et disquettes) en français et en anglais.

Également disponible dans d'autres langues.

Composez le **1 866 386-9624** (sans frais).

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de cette publication, en indiquant le numéro de catalogue du Ministère LC-009-12-07 au :

**Centre de renseignements
Ressources humaines et Développement social Canada**
140, Promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : **819 953-7260**
Courriel : **publications@hrsdc-rhdsc.gc.ca**

Les photos de la page couverture et de la page 5 prises par Burch Photographics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2007
No de cat. : HS28-21/2007
ISBN: 978-0-662-05133-6
Imprimé au Canada